

La réunion ordinaire de la municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **3 mars 2025** à l'hôtel de ville, situé au 1056, chemin Brook, à Hinchinbrooke (Québec). Le maire Wallace a présidé la réunion en présence des conseillers suivants :

Marc Bakos
Ralph Duncan
Kirk Feeny
Tanya Clarke
Laurie Ann Prévost

Absent:
Elgin MacFarlane

Également présent :

Un citoyen résidant sur le chemin d'Athelstan et deux citoyens sur le chemin Fairview.

Nancy Westerman, greffière municipale adjointe et trésorière, a rédigé le procès-verbal de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

25-03-01

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que la réunion ordinaire soit ouverte à 20 h 01

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-03-02

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉ

Note : la conseillère Clarke est arrivé à 8h03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN FÉVRIER

25-03-03

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que la version française du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 3 février 2025 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

4. URBANISME

Le Conseil a pris note du rapport d'inspection municipale soumis par l'inspecteur lors de la réunion du caucus du 25 février 2025.

4.1 TOPONOMIE

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a demandé que certains noms de routes dans la municipalité de Hinchinbrooke soient modifiés et officialisés

25-03-04

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Pour accepter la demande et modifier les noms suivants :

Rue Bich Lane à la rue Birch
Chemin Gilmore à Montée Gilmore
Rue Shady Lane à Rue Shady
Rue Spruce Lane à Rue Spruce
Rue Willow Chemin à Rue Willow

Et pour officialiser le Park Athelstan

ADOPTÉ

5. TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil a pris note du rapport sur les travaux publics soumis par le superviseur des routes lors de la réunion du caucus du 25 février 2025.

5.1 DEMANDE DE RÉOLUTION RACCORDEMENT AUX ÉGOUTS DE HUNTINGDON DÉVELOPPEMENT DE CLUFF

CONSIDÉRANT QUE : une conduite d'égout spécifique dans le développement Cluff entre chemin Fairview Road et Rue Luc Street se bloque souvent et nécessitera des réparations dans un avenir proche ;

CONSIDÉRANT QUE : La conduite d'égout en question est située dans une zone très difficile d'accès avec de la machinerie ou de l'équipement ;

CONSIDÉRANT QUE : Tous travaux ou réparations aux infrastructures doivent être approuvés par la ville de Huntingdon;

25-03-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la municipalité fasse une demande à la ville de Huntingdon pour modifier le tracé actuel et ajouter une section de conduite qui suivrait la rue Luc du coin des rues Kennedy et Luc jusqu'au coin des rues James et Luc.

ADOPTÉ

5.2 VENTE DE CAMION MUNICIPAL

25-03-06

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Le conseil municipal accepte la vente d'un camion municipal, un Chevrolet Silverado 2002. Le véhicule sera affiché sur les deux

panneaux d'affichage publics désignés par la municipalité. Il sera également publié sur le site web municipal. La municipalité acceptera les soumissions cachetées et fixera une date d'ouverture des soumissions un mois après la publication.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 POMPIERS

6.1.1 ACCORD INTERMUNICIPAL SUR LE SERVICE D'INCENDIE DE HINCHINBROOKE / VILLE DE HUNTINGDON

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie et d'intervention d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chapitre S-3.4)* établit un système d'entraide entre les services d'incendie municipaux et en établit les conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris acte de l'entente et qu'il s'engage à en respecter les conditions ;

PAR CONSÉQUENT

25-03-07

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke

APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Conclure la convention d'entraide en cas d'incendie et d'intervention d'urgence ;

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général et le greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Hinchinbrooke, tout document relatif à la présente entente.

ADOPTÉ

6.2 Arène

Rien à signaler

6.3 LOISIRS

6.3.1 DEMANDE DE DON – PROJET COMMUNIC ACTION

25-03-08

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost

APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la municipalité de Hinchinbrooke fasse un don de 150 \$ au projet Communic Action

ADOPTÉ

6.3.2 DEMANDE DE DON – FOIRE DE HUNTINGDON

25-03-09

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la municipalité de Hinchinbrooke fasse un don de 1 500 \$ à la foire de Huntingdon

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES

Le maire Wallace a passé en revue la liste de la correspondance reçue au cours du mois de février 2025.

7.1 EXIGENCES D'ASSURANCE – COMPOSANTS ÉLECTRIQUES

ALORS QUE : La compagnie d'assurance est venue et a fait une intervention préventive inspection de tous les bâtiments municipaux;

ALORS QUE: Suite à l'inspection, la compagnie d'assurance nous a recommandé de changer trois composants électriques et mettre à la terre tous les systèmes de chauffage au propane pour qu'ils restent conformes;

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Apporter les modifications nécessaires pour respecter les recommandations.

ADOPTÉ

7.6 VENTE POUR IMPÔTS IMPAYÉS 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Hinchinbrooke approuve la liste officielle et demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de procéder et de déléguer le maire et le directeur général pour assister à la vente et acquérir les propriétés au nom de la municipalité, dans le cas où il n'y aurait pas d'acheteur.

25-03-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la liste de clients suivante soit approuvée :

Matricule	Aucun client	Nom	total
5884 72 2505	749	ARCHIBALD SIDNEY MCDONALD & UX	195,16 \$
5983 49 7361	1335	CAROLAN JOHN A	197,34 \$

5984 64 9407	2227	CHICOINE BRIAN	1 931,17 \$
5884 42 5370	5163	DAGENAIS ALEX	3 252,61 \$
5091 71 8838	5017	DAIGNEAULT ROMÉO	19,17 \$
5884 51 6808	729	DRENNAN WILLIAM	90,01 \$
5787 55 7950	667	HUET YANICK	8 856,84 \$
5988 21 7975	1697	JEAN PAUL	7 659,87 \$
5885 21 8532	868	LANTEIGNE MARIE-CLAUDE	2 887,10 \$
5884 61 3137	741	LAWRENCE CECIL H.	241,57 \$
6586 29 4512	1952	MCNALLY JOAN	6 664,92 \$
6290 22 3871	5134	MUIR ARCHIBALD	509,66 \$
5189 04 8309	105	REDMOND MARY	338,09 \$
5188 66 6979	58	VINE DEREK	8 341,94 \$
5892 38 7649	5098	WALSH HUGH	9,68 \$
5897 12 5118	5100	WARREN JUDITH	25,20 \$
5289 73 1948	5030	BRINS JAMES	16,96 \$
5294 85 1613	5041	TINKER PHILIP A.	2,23 \$
5189 14 1690	5022	JOLICOEUR DONAT	2,53 \$
6486 99 7074	5137	PATTERSON ELLEN	118,26 \$

41 360,31 \$

ADOPTÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Question 1

Un citoyen résidant sur la route d'Athelstan a demandé au conseil d'expliquer la demande à Huntingdon, en ce qui concerne le raccordement aux égouts du développement de Cluff ; le maire Wallace a expliqué au citoyen que cela visait à corriger une situation d'inondation qui se produit régulièrement au printemps.

Question 2

Un citoyen résidant sur le chemin Fairview a demandé au conseil municipal d'expliquer comment obtenir un permis de feu, ainsi que les personnes et les conditions requises. Il a également demandé si le permis délivré était valable une seule fois ou s'il pouvait être utilisé pendant une période prolongée. Le maire, M. Wallace, a expliqué que les permis de feu sont requis entre avril et novembre et que les agents de sécurité incendie déterminent, après inspection, la durée de validité d'un permis et les critères d'obtention.

En l'absence d'autres questions de la part de l'assemblée, la période de questions a été close.

9. FACTURES À APPROUVER

25-03-11

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que les comptes à payer pour la période du 3 février 2025 au 3 mars 2025 au montant de 136 274,46 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient conservés dans un registre à cet effet et fassent partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉ

10. AJOURNEMENT

25-03-12

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que les affaires de la réunion ayant été dûment terminées, la réunion est ajournée à 20h15

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Nancy Westerman
Greffier municipal adjoint et trésorier

